Compte-rendu de séance du conseil municipal Du 06 octobre 2026 à 19 h 00

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2026
Etaient présents 11: CHOISNEL Nicolas, DELFOUR Denis, BERTALOT Jean-Jacques , DESIDERA Laetitia, du VIGNAU Evrard, GIRAULT Céline, KOHLER Joël, LAURANT Rémi, PAYET Michelle, SEMPÉ Lionel, ZAMO Philippe Désiré formant la majorité des membres en exercice.
Excusé(es) 4 : GUIOUBERT Catherine, PIAÏ LAMARQUE Caroline, SALADE DI LAVIGNE Véronique, TRONGUET Christine,
Absent(es) 0 :
Pouvoir(s) 4 : LAMARQUE Caroline donné à CHOISNEL Nicolas
GUIOUBERT Catherine, donné à ZAMO Désiré
TRONGUET Christine donné à DESIDERA Laetitia
SALADE DIT LAVIGNE Véronique donné à KOHLER Joël
Secrétaire de séance : DESIDERA Laetitia

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu du dernier Conseil Municipal,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Servitude EDF chemin de Bouchon,
- Echange chemin Belloc Commune/indivision Sarromejean/ Sarromejean
- Changement lampadaires route de Lialores
- Divers

39-2026 - ECHANGE CHEMIN RURAL SIS A BELLOC (Monsieur SARROMEJEAN Guillaume/ Commune) et ACHAT PARCELLES (Indivision SARREMEJEAN/ Commune)

Nomenclature : 3.2 Aliénation domaine et patrimoine

Monsieur Guillaume Sarromejean, riverain du chemin rural au lieudit Belloc a demandé l'échange d'une portion de celui-ci, figurant en section E 661 / 662.
Compte tenu des nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural qui sont codifiées à l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,
Vu la situation du chemin rural concerné, figurant en section E 661/662 du plan cadastral, qui permet de relier à d'autres voies publiques,
Vu la proposition de création d'un chemin rural section E 660 / 658 / 649 et 647 appartenant à Monsieur Guillaume Sarromejean et les parcelles E 652 et 655 appartenant à l'indivision Sarromejean
Vu le plan de bornage en date du 16 septembre 2025,
Considérant les intérêts de la commune et son développement rural,
Il vous est demandé de vous prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural et d'un achat de parcelles
Vu l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de proposer et d'organiser un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité du chemin rural, sans réduction de largeur et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur ; en annexe le tracé de l'échange.
- Le nouveau chemin rural sera desservi au droit des nouvelles parcelles E 660/658/649/647 en échange avec Monsieur Guillaume Sarromejean et en contre échange il récupèrera les parcelles E 661 et 662. En complément, la commune achète à l'indivision Sarromejean, les parcelles E 652 et 655 à l'euro symbolique
- que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural ;
- que les frais engendrés par cet échange (création d'un chemin praticable pour les randonneurs entre autres, géomètre, notaire…) seront à la charge de M. Guillaume Sarromejean. ;
- que les frais engendrés par l'achat des parcelles E 652 et 655 seront à la charge du vendeur.
- d'autoriser le Maire à réaliser le dossier et la procédure,
- d'autoriser Monsieur Denis Delfour, 1er adjoint à signer les documents nécessaires.

40 -2026 OBJET : Approbation de la ou des conventions de servitude entre la commune et le TE47

Nomenclature : 9.1 Autre domaine de compétence des communes

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur les parcelles cadastrées section K numéros 391-394-524-525 –CR situées lieu-dit Bouchon ainsi que sur le chemin de lespeau au bénéfice du TE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire Renforcement BT par création poste Bouchon - Moncrabeau.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants ;

DIVERS

- Lampadaires route de Lialores : Monsieur le maire fait part de l'état des lampadaires, Lionel Sempé se charge de contacter TE47 afin de les remplacer avec des lampadaires solaires
- Réseau de chaleur : l'inauguration aura lieu le mercredi 18 novembre à 11h
- Projet agrivoltaïque de Mr Chassaigne, permis concernant la partie Lignac: Enquête publique du mercredi 4 novembre au jeudi 3 décembre 2026. Le commissaire enquêteur tiendra 5 permanences en Mairie.
- AG tennis : Evrard du Vignau fait un compte rendu, réflexion sur une journée d'initiation
- Installation balançoire parcours santé : demande de devis supplémentaires
- Cantine scolaire : réalisation d'une fresque reportée avec travaux d'isolation et confort.
- Eglise de Lahitte : travaux sur le contrefort du fronton
- Eglise de Pouy sur l'Osse : réfection du clocher
- Vœux du Maire et conseil municipal : dimanche 10 janvier 2027

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 45.